



UNE ANNEE QUI S'ACHEVE

Grâce aux actions du **Syndicat Force Ouvrière de TPM**, avec obstination et parfois des coups de gueule, tout au long de l'année :

FO-TPM a demandé et obtenu :

* Des réunions bimensuelles entre les syndicats et la DGS (ou les DGAS) : afin d'évoquer et de discuter des différents problèmes et questions que vous nous faites parvenir concernant votre quotidien au travail et les perspectives de la Collectivité.

* Sur nos demandes particulières, un rendez-vous avec les DGAS des différents pôles est accordé dans des délais plus courts (entre 48h et 10 jours).

FO-TPM a saisi le Tribunal Administratif et **exigé** que la réorganisation administrative de la Collectivité soit présentée en CTP : ce qui a été fait le 7 octobre 2010 avec un éclaircissement sur les missions des nouveaux DGAS. Vous avez pu découvrir le nouvel organigramme dans le CLIP de novembre.

FO-TPM sans cesse sur le terrain s'est battu jusqu'au bout afin d'obtenir le rétablissement de l'aide à la garde d'enfant favorisant le maintien de l'activité professionnelle des 2 parents ;

FO-TPM a obtenu que la délibération de 2002 attribuant des aides pour les activités extrascolaires des enfants des agents (centres aérés,... etc.) soit appliquée et **nous avons obtenu** qu'elle soit complétée avec un vote du Conseil Communautaire du 20 Novembre 2010 par l'octroi de **Chèques Emploi Service Universel (CESU)** pour différents modes de gardes d'enfants de moins de 3 ans.

Le montant de cette aide est déterminé en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et peut atteindre 600 € par an. Cette aide concernera « environ » 100 familles !

FO-TPM ayant obtenu fin 2009 la tenue du Premier Comité d'Hygiène et de Sécurité, des ACMO (Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles de sécurité) ont donc été nommés.

Les accueils des différents sites de TPM mettent à votre disposition un registre de sécurité qui recueille vos informations, vos questions, vos inquiétudes sur les risques ou incidents relevés ainsi que les demandes d'intervention.

Ces dispositions nous ont permis d'intervenir en urgence sur les travaux du Vecteur et d'obtenir en 2 jours une réunion avec la Direction Technique concernée. Sur ce chantier, des réunions mensuelles avec le médecin du travail et le chargé de mission Hygiène et Sécurité sont programmées. Une information hebdomadaire sur l'évolution des travaux sera faite (affichages, mails, agents de sécurité). Des informations ponctuelles (à 24h) seront faites sur les travaux aux conséquences lourdes (bruits, poussières)

La sécurité des agents est l'une de nos priorités, nous serons vigilants pour qu'elle soit préservée.



FO-TPM suit attentivement les listes établies et ensuite les tableaux transmis pour les **Commissions Administratives Paritaires**, pointe chaque erreur ou omission et rappelle les différents critères d'avancement. Nous continuerons le combat pour obtenir notre propre CAP afin que les agents de TPM ne soient plus pénalisés. L'adhésion de TPM au centre de gestion est onéreuse et lourde en fonctionnement : double travail, nombreuses photocopies, transmission des dossiers, ce qui entraîne Lenteur, oublis, erreurs et des pertes de documents.

FO-TPM a étudié la note du règlement des congés remise aux agents en juillet 2010. Notamment sur le nombre de jours de congés des agents exécutant leurs 35H sur 4,5 jours (ou sur 9 jours en deux semaines). La loi citée dans cette note n'est pas conforme et le syndicat la conteste !

FO-TPM demande « A travail égal et missions égales / Primes égales ».

C'est une de nos principales missions pour 2011.

Les critères d'attribution, clairement exposés dans le tableau validé en conseil communautaire ne sont pourtant pas respectés. Des agents arrivant d'autres collectivités intègrent TPM avec un régime indemnitaire supérieur ou en négocient un plus élevé pour rejoindre l'agglomération.

FO-TPM se bat depuis plus de deux ans pour la mise en place d'options spécifiques aux examens professionnels pour les agents qui exercent des métiers non pris en compte dans l'organisation des examens par le **Centre De Gestion**.

La DRH a répondu à cette revendication et doit remettre au CDG83 la liste de ces métiers pour que les options adaptées soient mises au programme des examens pour 2012... Affaire à suivre...

FO-TPM exige que le délai légal et réglementaire soit non seulement respecté et qu'une concertation avec les agents se mette en place pour tous les changements sur les conditions de travail (travaux, déménagements, transferts de bureaux, modifications des missions, etc...).

Même si l'organisation doit être examinée de façon globale, il ne faut pas oublier qu'elle s'appuie sur des individus qui ne peuvent être laissés pour compte.

FO-TPM, très attentif à l'évolution de l'actualité du CRR, est en relation directe avec la DGA et se positionne en force de propositions dans l'intérêt du service.

Agissant dans l'intérêt des agents, nous nous tiendrons toujours informés des textes réglementaires et veillerons à leur application. Grâce à votre soutien et à vos voix qui nous donne une bonne représentativité, notre dévouement est au service du respect des agents, notre préoccupation principale.

Le Bureau du Syndicat Force Ouvrière-TPM vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année !



SYNDICAT FORCE OUVRIERE du Personnel de TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE

☎ : B.P. 536 - 83041 TOULON Cedex 9 - ☎ : 04-94-93-70-91 (791) / 06-80-22-24-63

Permanence : Rue Saunier - TOULON @ : permanencefo@gmail.com / aj.bonifacio@wanadoo.fr